DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : bureau concours.

Liste N° 504643/ARM/DRHAT/PRECJ/BC/RDT des candidats admis au concours de la filière scientifique, voie mathématiques, physique et informatique d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr pour l'année 2025.

Du 16 juillet 2025

Le ministre des armées,

Vu le décret n° 2008-940 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers des armes de l'armée de Terre (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 22).

Vu l'arrêté du 6 mars 2024 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr à compter des concours se déroulant en 2025 (JORF n° 0058 du 9 mars 2024, texte n° 12).

Vu l'arrêté du 24 décembre 2024 fixant le nombre de places maximum offertes au titre de l'année 2025 aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (JORF n° 0022 du 26 janvier 2025, texte n° 15).

Vu le procès-verbal en date du 12 juillet 2025 de la commission d'admission des épreuves orales et sportives du concours de la filière scientifique, voie mathématiques, physique et informatique d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 2025.

Arrête :

Après délibération du jury, sont déclarés admis à l'issue des épreuves orales et sportives d'admission les candidats dont le nom suit, classés par ordre de mérite :

Liste des candidats admis en liste principale :

Shitalou--Lacreole, Jalîl,
Rey, Maxime, T., N.,
Cardiles, Antoine, T., N.,
Halbitte, Victor, M., J.

Total : 4 candidats.

Liste des candidats admis en liste complémentaire :

Total : néant.

Pour le ministre des armées et par délégation :

Le général d'armée,
chef d'état-major de l'armée de Terre

Pierre Schill